



ZONE PYRENEES

61 rue Négogousses 31100 TOULOUSE

CBD

ARIEGE, AVEYRON, GERS, HAUTE-GARONNE, LOT, HAUTE- PYRENEES, TARN, TARN & GARONNE

REGLEMENT CONCOURS DEDIES M3 SAISON 2022-2023

***NOMBRE D'EQUIPES DECLAREES.**

19 équipes déclarées au niveau Bouly.

-CBD 09 : 1. PRIETO(BL PAMIER)

-CBD 12 : 1. RAMBAUT Th.(EB OUEST AVEYRON)

-CBD 31 : 8. BERGONNIER(ST JORY)-MALAFOSSE et MATTEE(BOULE LONGAGIENNE)-
CABELLO et MORENO(AS MURETAINE)-YBRE(BL BRUGUIERES)-BRUYNEEL(ASB RIEUMES)-
LARROQUE D.(CBTOULOUSAIN)

-CBD 32 : 1. HUNTZ Y.(BL FLEURANTINE)

-CBD 46 : 3. RAÏS(BOULE GOURDONNAISE)-LAUBIE(BOULE FIGEACOISE)-PEBREL(BOULE
DU VIGAN)

-CBD 65 : 1. PIC(ASC AUREILHAN)

-CBD 81 : 1. BOUMESLA(UB TARN OUEST)

-CBD 82 : 3. LACOMBE(SB CAUSSADAIS)-CAYMARIS(AB MONTALBANAISE)-
BRUGNARA(EB VALENCE)

***CALENDRIER.**

D. 22 janvier. Montauban(CBD 82)

D.19 février. Toulouse-Victor Garcia(CBD 31)

D.5 mars. Graulhet(CBD 81)

D.19 mars. Muret((CBD 31)

D. 5 avril. Aureilhan(CBD 65)

***ORGANISATION DES JOURNEES.**

Chaque équipe rencontrera les 18 autres suivant la répartition suivante :

1^{ère} journée : 4 parties. Jet du but 8h-10h30-14h30-17h.

2^{ième} journée : idem

3^{ième} journée : idem

4^{ième} journée : 3 parties. Jet du but 9h30-14h-16h30.

5^{ième} journée : 4 parties. Jet du but 8h-10h30-14h30-17h.

Pour cette 5^{ième} journée 1 partie supplémentaire est prévue afin de départager les éventuels ex aequo.

Durée des parties 13 pts ou 2h.Match nul admis.

Barème :

-Victoire : 4 pts

-Nul : 2 pts

-Défaite : 0 pt

P.S. L'ordre des rencontres de chacune des 5 journées ne sera communiqué que le matin de l'épreuve,30' avant le début de la 1^{ère} partie, lors du dépôt de la fiche d'inscription et des licences l'accompagnant.

IMPORTANT. Par équipe 2 joueurs de base MINIMUM présents sur chacune des journées. Possibilité de compléter l'équipe avec des licenciés(es) F3,F4,M3,M4,F18 & G19(appelés « jokers ») de la même AS ou ESB. Pour les -18 à condition de ne pas être inscrits sur la liste ministérielle de Haut Niveau, Elite en sénior(se reporter annexe jointe).

***NOMBRE D'EQUIPES QUALIFIEES POUR LES CH.de France.**

Le classement final établi à l'issue des 5 journées désignera les 3 quadrettes qualifiés aux Ch.de France.

-Le classement.

Afin de donner un enjeu supplémentaire à ces concours dédiés et au classement en découlant :

.Les 16 équipes classées de la 4^{ième} place à la 19^{ième} seront directement qualifiées au Régional Pôle Pyrénées sans passer par des éliminatoires départementales.

.Les 8 équipes classées de la 4^{ième} à la 11^{ième} place seront considérées comme tête de poule lors du régional et ne rencontrerons pas en 1^{ère} partie de poules les 8 équipes classées de la 12^{ième} à la 19^{ième} place.

. Les 16 équipes qualifiées lors des championnats départementaux(2 par CBD) seront intégrées par tira au sort dans chacune des 8 poules.

Ce qui nous donnerait la composition des poules suivante(8 poules de 4).

POULES							
1	2	3	4	5	6	7	8
A. Équipe Classée 4	A. Classée 5	A. Classée 6	A. Classée 7	A. Classée 8	A. Classée 9	A. Classée 10	A. Classée 11
B	B	B	B	B	B	B	B
Equipe Classée 19	C. Classée 18	C. Classée 17	C. Classée 16	C. Classée 15	C. Classée 14	C. Classée 13	C. Classée 12
D	D	D	D	D	D	D	D

*ASPECT FINANCIER.

-Au crédit :

.Participation par CBD : 200€x8 =1 600€

.Participation LIGUE : 100€x5 = 500€

.Participation AS ou CBD organisateur :200€x5= 1 000€

.Engagements : 50€x19x5 = 4 750€

7 850€

-Au débit :

.Indemnités payées à la fin de la compétition.

1^{er} 1 200€

2^{ème} 900€

3 ^{ème}	800€
4 ^{ème}	450€
5 ^{ème}	400€
6 ^{ème} au 8 ^{ème} : 350€x3	1 050€
9 ^{ème} au 14 ^{ème} :300€x6	1 800€
15 ^{ème} au 19 ^{ème} : 250€x5	1 250€
	7 850€

NOTA.

La participation des CBD(200€/CBD),des AS organisatrices (200€/journée) ainsi que les engagements(250€/équipe) devront être réglés au Trésorier de la Ligue avant le 31 décembre 2022,validant ainsi l'inscription définitive et la participation obligatoire aux 5 concours dédiés.

***INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.**

-Compositions possibles des équipes.

Se reporter Annexe 1.

-Rôle de l'assesseur.

.Contrôle des licences(avec l'arbitre)ainsi que la légalité des fiches d'inscription(se reporter Annexe 1)avec la composition des équipes validées sur BOULY.

Validation des résultats et transmission des graphiques par courriel à Jean Pierre DÔ(jeanpierredo@live.fr) dans la semaine qui suit la compétition.

.L'assesseur aura la responsabilité administrative du concours dédié.

-Rôle de l'arbitre.

.Contrôle des licences(avec l'assesseur).

.Vérification des 2 membres de base de l'équipe déclarée(obligatoirement sur le terrain).

.La tenue du haut du corps est exigée durant toute la compétition.

-Rappel.

.En cas de forfait(ou d'abandon)ne serait-ce que sur une journée :

Interdiction pour les joueurs « déclarés » de participer de participer à la suite de la compétition. Indemnités non payées.

Score forfait ou exempt : 13-7

Pas de montée en M2 en 2023/2024

P.J. Annexe 1 : possibilités de composition des équipes.

Sportivement.

J.P DÔ Responsable Pôle Pyrénées.

PS. Le règlement a été validé par l'ensemble des présidents(es) de CBD présents à la réunion du Pôle Pyrénées du 20.11.2022(a-m).